

3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTION DU PUBLIC (10 MINUTES)

PARTIE 1 DU BUDGET (TOUTES LES MUNICIPALITÉS)

4. DÉVELOPPEMENT ÉOLIEN COMMUNAUTAIRE, PROJETS BAS-SAINT-LAURENT-GASPÉSIE

- 4.1. Émission de lettres de garantie en faveur d'Hydro-Québec
- 4.2. Versement de fonds à Énergie éolienne Bas-Saint-Laurent s.e.n.c. (ÉÉBSL) pour les projets Ronceveaux et Nicolas-Riou

AUTRES PARTIES DU BUDGET (CERTAINES MUNICIPALITÉS)

5. GESTION DES SERVICES DE SÉCURITÉ INCENDIE

- 5.1. Autorisation de signature d'une lettre d'entente avec le Syndicat canadien de la fonction publique section locale 2795

6. AFFAIRES NOUVELLES

7. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

8. CLÔTURE DE LA SÉANCE

3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTION DU PUBLIC (10 MINUTES)

Aucune question n'est posée.

PARTIE 1 DU BUDGET (TOUTES LES MUNICIPALITÉS)

4. DÉVELOPPEMENT ÉOLIEN COMMUNAUTAIRE, PROJETS BAS-SAINT-LAURENT-GASPÉSIE

4.1. Émission de lettres de garantie en faveur d'Hydro-Québec

Ce sujet est reporté à une séance ultérieure.

4.2. Versement de fonds à Énergie éolienne Bas-Saint-Laurent s.e.n.c. (ÉÉBSL) pour les projets Ronceveaux et Nicolas-Riou

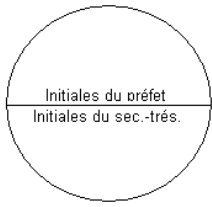
ATTENDU que les huit MRC du Bas-Saint-Laurent ainsi que la Première Nation Malécite de Viger sont associées dans la société en nom collectif « Énergie Éolienne Bas-Saint-Laurent » (ÉÉBSL);

ATTENDU que ÉÉBSL est partenaire dans les projets éoliens Nicolas-Riou et Ronceveaux qui ont été retenus par Hydro-Québec dans le cadre de l'appel d'offres numéro A/O 2013-01 pour l'approvisionnement en électricité produite à partir d'éoliennes;

ATTENDU que le conseil de chacune des MRC a adopté la proposition de financement temporaire de la Banque Nationale relative à sa contribution dans les projets éoliens Nicolas-Riou et Ronceveaux;

ATTENDU que par la mise en commun des contributions de chacune des MRC, ÉÉBSL bénéficie de taux d'intérêt plus intéressants sur les placements auprès de la Banque Nationale par rapport à ceux qu'obtiendrait chacune des MRC individuellement et, qu'en date du 10 août 2015, l'écart entre le taux de placement et le taux d'emprunt sur acceptation bancaire produit un rendement positif de 0,110 %;

ATTENDU que l'Assemblée des associés de ÉÉBSL a convenu, lors d'une rencontre tenue le 16 juillet 2015, de demander à chacune des MRC de lui transférer la somme de 4 500 000 \$ pour rencontrer ses obligations financières dans le développement des



projets éoliens Nicolas-Riou et Roncevaux et pour tirer profit de la gestion des liquidités selon les conditions offertes par la Banque Nationale;

ATTENDU que le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) a approuvé les règlements d'emprunt de chacune des MRC les autorisant à emprunter un montant n'excédant pas 8 722 238 \$;

ATTENDU que les montants transférés pour chacune des MRC jusqu'à maintenant à ÉÉBSL pour le développement et la construction des projets éoliens Nicolas-Riou et Roncevaux s'élèvent à 1 500 000 \$ pour totaliser 6 000 000 \$ après le présent transfert;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Gilles Couture appuyé par la conseillère Claire Bérubé et résolu :

QUE ce conseil autorise, à titre d'associé d'Énergie Éolienne Bas-St-Laurent s.e.n.c. (ÉÉBSL), le transfert de fonds au montant de 4 500 000 \$ afin de permettre à ÉÉBSL de rencontrer ses obligations financières dans le développement des projets éoliens Nicolas-Riou et Roncevaux tout en profitant des avantages de la gestion des liquidités selon les conditions offertes par la Banque Nationale;

QUE cette somme de 4 500 000 \$ provienne de la marge de crédit négociée avec la Banque Nationale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers habiles à voter.

AUTRES PARTIES DU BUDGET (CERTAINES MUNICIPALITÉS)

5. GESTION DES SERVICES DE SÉCURITÉ INCENDIE

2015-08-364-C

5.1. Autorisation de signature d'une lettre d'entente avec le Syndicat canadien de la fonction publique section locale 2795

ATTENDU le projet de lettre d'entente relatif à la convention collective des employés de la MRC portant sur le sujet suivant :

- prime de garde - gestion des services de sécurité incendie (lettre numéro 2795-2015-02);

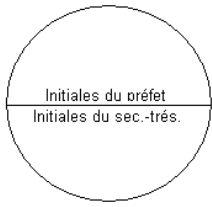
ATTENDU la résolution à venir du syndicat des employés indiquant son accord avec ce projet de lettre d'entente;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Philippe Dionne appuyé par le conseiller Renald Côté et résolu :

QUE ce conseil autorise le préfet et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC, la lettre d'entente citée dans le préambule relative à la convention collective des employés de la MRC.

Adoptée à l'unanimité des conseillers habiles à voter.



6. **AFFAIRES NOUVELLES**

Aucun sujet n'est discuté.

7. **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

Aucune question n'est posée.

2015-08-365-C

8. **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

À 19 h 34, l'ordre du jour étant épuisé,

il est proposé par le conseiller Louis-Marie Bastille appuyé par la conseillère Claire Bérubé et résolu :

QUE la séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

(signé) *Michel Lagacé*
Michel Lagacé, préfet

(signé) *Raymond Duval*
Raymond Duval, directeur général et
secrétaire-trésorier